

couchaient dans l'aile nord, proprement appelée grand-séminaire, furent éveillés en sursaut par une forte détonation. Aussitôt l'un d'eux se leva et ouvrit la porte de l'appartement voisin. Au même instant, une forte colonne de fumée se précipita dans leur dortoir et faillit les asphyxier tous. Ils n'eurent que le temps de se précipiter par une fenêtre, à une hauteur d'une douzaine de pieds du sol.

On donna aussitôt l'alarme, mais déjà l'élément destructeur avait fait de grands ravages, et trouvant sur son passage de nombreux aliments à son activité; il était devenu très-difficile à maîtriser. Les flammes sautèrent du premier étage au second, puis au 3me, et aux mansardes avec une telle rapidité qu'elle faillit y surprendre dans le sommeil tous ceux qui y reposaient. Prêtres, ecclésiastiques, écoliers, tous ouvraient les yeux en présence de cet ennemi terrible, qui ne leur permettait pas même d'enlever les objets auxquels ils tenaient le plus. Plusieurs même purent à peine se couvrir des habits de première nécessité.

Pendant que ces scènes jetaient la terreur partout, un acte de dévouement et d'une haute sagesse de la part de deux élèves, venait amoindrir considérablement le danger pour leurs confrères qui reposaient dans le même dortoir qu'eux. Ces jeunes messieurs, D'écuelles et Humphrey, se placèrent dans la seule issue demeurée libre, empêchèrent leurs camarades, hors d'eux mêmes de se trop presser et de fermer ainsi cet issue. Ils ne laissèrent cette place que lorsqu'ils furent certains que tous étaient hors de danger.

La perte du séminaire, dans cette pénible circonstance, est considérable, et l'assurance ne pourra en couvrir qu'une faible partie. A cette perte vient s'ajouter celle de tous les effets de quatre-vingt élèves, de ceux de plusieurs ecclésiastiques et de quelques prêtres. 3,000 volumes de la bibliothèque des ecclésiastiques ont été entièrement consumés.

Nous regrettons sérieusement que M. Cyrille Légaré n'ait pu arracher aux flammes des notes précieuses sur la vie des regrettes MM. Demers et Holmes.

Mgr. l'Administrateur est resté sur les lieux du désastre tant qu'a duré l'incendie, encourageant par sa présence et ses paroles tous ceux qui étaient à l'œuvre.

Si la sympathie peut consoler dans une circonstance si critique, que les Messieurs du Séminaire soient persuadés que leur douleur trouve de l'écho dans les cœurs de tous les bas-canadiens, que le triste accident qui vient de les frapper, a affecté, surtout, tous ceux qui ont reçu dans cet antique établissement les lumières et les enseignements qui les placent à la tête de la société, ainsi que ceux qui ont joui souvent de leur bienveillante hospitalité.

En retour des quelques lignes que nous adressions, dans notre dernière *Quinzaine*, à un journal, à cause de ses écrits séditieux, cette même feuille nous consacre une colonne et demie, dans un de ses derniers numéros. Nous savons gré, au rédacteur en chef, de la modération qui règne dans tout son écrit, et de l'assurance qu'il nous donne que ses dispositions sont tout-à-fait pacifiques; mais nous déplorons amère-

ment son étrange doctrine sur les révolutions.

Quant à nous, nous maintenons notre avancé: " Dans les circonstances où nous nous trouvons, rien ne justifie un appel aux armes, et si quelqu'un était assez aveugle pour pousser le peuple à la révolte, le Clergé ne pourrait que condamner hautement cette démarche."

Vous pourrez rencontrer des prêtres qui désapprouvent la confédération, mais ces prêtres vous abandonneront du moment que vous leverez l'étendard de la révolte; car, voyez-vous, ils comprennent le sens de ces paroles: "*Omnis potestas a Deo*," même quand il s'agit de gouvernement constitutionnel.

Les limites restreintes de notre *Gazette* ne nous permettent pas de donner plus de développement à notre doctrine sur le droit de renverser l'autorité établie.

Les Chambres ont été prorogées le 18 mars, après deux mois de session.

Soixante et quatorze bills ont reçu la sanction de Son Excellence.

Le 14 précédent, l'honorable M. Galt soumit à la Législature le vote de crédit qu'il avait annoncé quelques jours auparavant. Ce crédit consiste en deux items importants: l'un de \$2,000,000 pour le service civil des années 1864-65; et l'autre de \$1,000,000 pour la défense permanente du pays. Toutes les sommes du service civil dont le paiement devra commencer à courir après le 30 juin prochain, sont comprises dans le premier item. Ainsi la colonisation et l'agriculture ne souffriront point de retard.

Comme il a été convenu, dans l'avant dernière session, qu'aucun vote en faveur des institutions de charité ne serait demandé, avant que toutes les informations s'y rattachant eussent été soumises à la Chambre, le Gouvernement a différé la demande de ces sommes jusqu'à la prochaine réunion des Chambres, en juillet prochain.

Il en sera ainsi des sommes votées annuellement pour le soutien de l'éducation supérieure, dans le Haut et le Bas-Canada.

Quant au second item, c'est-à-dire le million demandé pour la défense permanente du pays, cette somme ne sera employée qu'autant que le Gouvernement obtiendra, dans ses négociations avec l'Angleterre, ce qu'il va réclamer. Mais si la mère-patrie exige que le Canada fasse des dépenses au-dessus de ses forces, pas un sou de cet item ne sera dépensé.

Ces estimés ont été adoptés sans division.

Voici les noms des délégués nommés par le Gouvernement pour aller porter en Angleterre le projet de Confédération: les Honorables J. A. Macdonald, Cartier, Galt et Brown. Ils devront partir le 12 de ce mois.

Les inondations sont à l'ordre du jour et menacent de causer, dans certaines localités, de grands désastres. Dans les Etats-Unis, à Utica, Franklin, Rochester, etc., des ponts, plusieurs milles de chemin de fer ont été emportés, des poteaux du télégraphe, des maisons ont été renversés et plusieurs personnes noyées.